



Association S-eau-S.
Gérard Borvon, président,
20 rue des frères Mazéas 29800 Landerneau
02 98 85 12 30

à Madame la Préfète de la Région Bretagne.

Objet : demande de la généralisation des mesures de résidus de médicaments vétérinaires dans l'eau et de leur communication au public.

Madame,

L'étude EXPO-VETO conduite avec le soutien de l'Agence Française de la Biodiversité, de l'ARS et de la DREAL de Bretagne, par des scientifiques de l'Ecole des Hautes Etudes de Santé Publique, de l'Inserm, du CNRS, de l'Université de Rennes 1, d'Agrocampus Ouest et de l'INRA, a récemment été rendue publique.

Elle a porté sur la recherche de 40 molécules de résidus vétérinaires (RMV) en entrée et sortie de 23 usines de potabilisation, sur 25 captages répartis sur les 4 départements bretons et dédiés à la production d'eau potable, dont 23 puisent des eaux superficielles et 2 des eaux souterraines.

Cette première étude a relevé sur 25 captages d'eaux naturelles la présence de 18 molécules différentes de résidus de médicaments vétérinaires (RMV), ainsi que 12 RMV dans les eaux potabilisées distribuées en sortie des 23 usines de traitement exploitant ces captages.

Ces résultats montrent une contamination fréquente du milieu aquatique breton par les résidus de médicaments vétérinaires, y compris dans les eaux traitées. Douze RMV ont été quantifiés dans l'eau du robinet, dont dix composés utilisés exclusivement en médecine vétérinaire et deux composés à usage mixte. Parmi les dix composés vétérinaires spécifiques, quatre sont des antiparasitaires, trois des métabolites et deux des antibiotiques.

En conclusion, les scientifiques rappellent que "la population humaine est exposée à une grande variété d'autres contaminants environnementaux, déjà connus ou non, qui peuvent potentiellement interagir entre eux de façon additive ou en synergique,

augmentant ainsi potentiellement les risques pour la santé".

Considérant qu'il "est extrêmement difficile à ce jour d'estimer les risques pour la santé de ces mélanges de composés chimiques auxquels est exposé un individu au long de sa vie". Ils estiment que ces recherches "doivent être poursuivies pour quantifier les risques sanitaires associés".

Après celle des pesticides, nous considérons que la présence de résidus de médicaments vétérinaires dans l'eau doit être recherchée par toutes les usines de traitement de l'eau pour une bonne information des consommateurs et des instances concernées par la qualité de l'environnement.

Le 11 mai 2020, la Ministre de la Transition Écologique et solidaire a adressé aux préfets des régions et des départements, une "*Circulaire relative à la mise en œuvre des dispositions régissant le droit d'accès à l'information relative à l'environnement*". Cette circulaire ayant "*pour objectif d'améliorer l'accompagnement et le suivi de l'exécution des dispositions régissant le droit d'accès à l'information relative à l'environnement*". La ministre confirmant à cette occasion son "*engagement en faveur de la garantie d'un accès effectif du public à l'information relative à l'environnement, que ce soit en réponse à des demandes de citoyens ou par voie de diffusion publique.*"

C'est pourquoi nous vous demandons, Madame le Préfète, d'agir pour la généralisation des mesures de résidus de médicaments vétérinaires dans l'eau et leur communication publique. De même nous vous demandons d'assurer la publicité de toutes les mesures ayant déjà été effectuées en ce domaine.

Pour l'association S-eau-S
Gérard Borvon